Assurances Assurances

### Faits d'actualité

R. M. et G. P.

Volume 58, numéro 3, 1990

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1104781ar DOI: https://doi.org/10.7202/1104781ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

**ISSN** 

0004-6027 (imprimé) 2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

M., R. & P., G. (1990). Faits d'actualité.  $Assurances, 58 \mbox{(3)}, 453-465.$  https://doi.org/10.7202/1104781ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

### Faits d'actualité

par

#### R. M. et G. P.1

# I. Récentes allocutions de M<sup>me</sup> Louise Robic, ministre déléguée aux Finances

Au cours de l'année, la ministre déléguée aux Finances du Québec et responsable des institutions financières a fait différentes allocutions et déposé certains rapports. Il nous a semblé utile d'en faire mention :

- Toronto, 7 mai 1990. Bâtir un système financier cohésif et concurrentiel, la clé de voûte des années 90;
- Québec, le 15 mai 1990. Annonce de la formation d'un groupe de travail sur le financement des mutuelles d'assurances;
- Hull, le 19 mai 1990. Le courtier d'assurances face à son avenir : action et concertation;
- Québec, le 23 mai 1990. Évolution des interventions législatives depuis 1984 (devant le Club des actuaires du Ouébec;
- Montréal, le 25 mai 1990. Le régime de propriété des institutions financières:
- Juin 1990. Document de consultation sur le courtage immobilier,
- Juin 1990. Rapport quinquennal sur l'application de la Loi sur les assurances.

Le rapport quinquennal comprend les six chapitres suivants:

• Chapitre 1. Des normes gouvernementales de capital à l'intention des assureurs;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Sous la signature de R. M.: I à XVII; sous celle de G. P.: XVIII.

- Chapitre 2. Les institutions financières et les liens commerciaux;
- Chapitre 3. Les transactions intéressées et les conflits d'intérêts;
- Chapitre 4. L'harmonisation des lois canadiennes sur les assurances:
- Chapitre 5. La propriété des institutions financières québécoises;
- Chapitre 6. Aspects corporatifs et opérationnels :
  - A. Les restrictions aux transferts et aux attributions d'actions;
  - B. Restructuration;
  - C. Les pouvoirs de placements;
  - D. Les accords de réseaux;
  - E. Amélioration du régime de surveillance;
  - F. Adaptation du cadre légal aux réalités actuelles.

### II. Lloyd's of London: les perspectives 1988-1990

Voici un extrait des propos de M. Murray Lawrence, président du Lloyd's, dans le dernier rapport général annuel du Lloyd's (1987) sur les perspectives 1988-1990, paru dans *L'Argus* du 13 juillet 1990 :

«Les perspectives globales du marché pour les deux années ouvertes sont moins bonnes. L'année 1988 devrait faire apparaître un bénéfice. Toutefois, il sera affecté par l'impact de la surcapacité d'assurance qui est apparue de façon évidente cette année-là et les résultats pourront varier considérablement d'un syndicat du Lloyd's à un autre. En 1989, nous avons vécu un nombre tout à fait inhabituel de sinistres majeurs. Ils seront particulièrement dommageables puisqu'ils sont survenus pendant une période d'intense compétition sur les taux.

«1990 a mal commencé mais les perspectives sont meilleures. Il y a eu récemment des hausses de primes et de nouvelles hausses devraient résulter d'un durcissement du marché de la réassurance.

«Je suis confiant que les souscripteurs du Lloyd's et les courtiers du Lloyd's, par leur savoir-faire bien connu, sauront mettre à profit les nouvelles opportunités qui résultent, d'une part des développements en Europe, d'autre part des progrès technologiques, pour offrir aux clients la sécurité des polices et la qualité du service qu'ils recherchent,»

En juin dernier, le président de Lloyd's a annoncé qu'il ne se présenterait pas en vue de sa réélection à ce poste en 1991.

### III. Évolution du coût des frais de défense aux États-Unis

On observe qu'aux États-Unis, selon une étude faite par Insurance Services Office inc., que les frais de défense garantis en assurance responsabilité ont augmenté plus vite que les indemnités entre 1978 et 1988. On peut lire, en effet dans *CPCU Journal* (June 1990, p. 126):

"Casualty insurers' costs of providing legal defense for their policyholders rose 45 percent faster than indemnity costs from 1978 to 1988."

Les frais de défense, toutes classes d'assurance responsabilité confondues, ont coûté 12 milliards \$ en 1988 alors que les indemnités d'assurance ont totalisé 95 milliards \$.

### IV. Le glas a sonné pour les monopoles d'assurances en RDA

L'Argus du 13 juillet 1990 nous apprend que la réunification monétaire allemande et l'instauration du Deutsche Mark en RDA ont sonné le glas des monopoles d'assurances.

La Staatliche Versicherung est devenue la société anonyme Deutsche Versicherungs - AG, avec l'Allianz comme actionnaire majoritaire.

### V. Entente entre le groupe Victoire et le groupe La Laurentlenne

La filiale de la Compagnie Financière de Suez, le groupe Victoire, possède depuis le 30 septembre dernier 50% de Gestion Laurentienne Générale Inc., nouveau holding de la Laurentienne Générale. Le groupe Victoire détenait déjà 20% des actions du capital de la Corporation du Groupe La Laurentienne.

### VI. Fusion entre deux méga-courtiers

456

Willis Corroon est devenu le quatrième courtier d'assurance mondial suite à une récente fusion entre la firme britannique Willis Faber et la firme américaine Corroon and Black. Voici certains détails qu'on retrouve dans *Business Insurance* (June 11, 1990) en marge de cette nouvelle entité:

•	Revenu brut total	908 millions \$;
•	Revenus de courtage	364 millions \$;
•	Employés	11 100;
•	Coût de l'opération	670 millions \$.

### VII. Défis pour l'industrie canadienne des services financiers

Le mémoire du Conference Board du Canada présenté le 6 décembre 1989 au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce fait le point sur la situation des institutions financières au Canada et sur les perspectives d'une réforme canadienne de la réglementation.

Dans l'introduction, on retrouve un bref portrait de cette étude :

«Le présent document répond à certaines des craintes soulevées dans le contexte plus général de la concurrence internationale du secteur des services financiers du Canada. Le premier chapitre passe en revue l'expérience nationale et internationale des institutions financières canadiennes au cours de la dernière décennie. Le deuxième étudie la réaction des autorités réglementaires

au Canada et à l'étranger face à l'évolution du système financier. Le troisième examine les questions découlant de la réforme du secteur financier au Canada à la lumière des transformations survenues dans ce secteur ailleurs dans le monde. Enfin, le quatrième se penche sur les défis qui attendent le système financier canadien et ses institutions.

«L'analyse sur laquelle repose le présent mémoire porte à conclure qu'il faut accorder plus d'importance à la concurrence de l'industrie des services financiers au Canada et de ses institutions dans l'examen de son cadre législatif. Compte tenu de la mondialisation de l'économie et de la restructuration profonde des services financiers internationaux, le rendement concurrentiel devient le principal enjeu des institutions financières et des décideurs dans plusieurs pays membres de l'OCDE, dont le Canada.»

### VIII. La récente crise amérindienne et l'assurance

On retrouve dans les polices d'assurance l'exclusion des dommages occasionnés par la guerre civile ou étrangère, les mouvements populaires, l'invasion, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), la rébellion, la révolution, l'insurrection ou le pouvoir militaire.

Souvente fois considérée comme une figure de style en Amérique du Nord et perçue comme une clause ésotérique, l'exclusion précitée n'en a pas moins une extrême importance et aucun assureur ou réassureur ne se risquerait à l'éliminer. D'ailleurs le Code civil, à l'article 2592, stipule que l'assureur ne répond pas contre les conséquences des risques précités. Toutefois, cet article n'étant pas d'ordre public, les assureurs peuvent y déroger ou formuler l'exclusion comme ils l'entendent.

Le Bureau d'assurance du Canada a recommandé aux assureurs, vers la mi-septembre, d'indemniser les victimes de la crise d'Oka, et ce, malgré l'exclusion précitée et à l'encontre de la position contraire qu'il avait prise officieusement une semaine plus tôt. Le BAC reconnaît toujours que l'exclusion s'applique, puisque les faits en cause peuvent être assimilés soit à une rébellion, soit à

une insurrection, soit à un mouvement populaire. Le BAC a tenu à affirmer qu'il ne renonce pas à ses recours juridiques et il a l'intention de faire interpréter cette exclusion par les tribunaux, dans le cadre de cette crise exceptionnelle. Toutefois, il a précisé que les victimes ne seraient pas affectées par ce débat juridique, en supposant que les tribunaux donnent raison aux assureurs sur la validité de l'exclusion.

À ce jour, il est rapporté par les médias que le montant des dommages matériels est supérieur à trois millions de dollars. Il reste toutefois à déterminer, cas par cas, ce qui est assuré et ce qui ne l'est pas.

Contrairement à ce qui fut écrit dans les journaux, cette question doit aller, selon nous, dans une direction autre que celle de l'obligation morale. Si l'assureur doit verser une indemnité, il ne peut le faire qu'en s'appuyant sur une disposition contractuelle claire, et suivant les inspections et expertises usuelles. S'il doit refuser une indemnité, il a le fardeau de prouver contractuellement l'application d'une exclusion ou d'une restriction. Aller au-delà des éléments contractuels risque d'affecter la structure financière de l'assurance et de pénaliser le fonds d'assurance constitué par les primes de la collectivité.

Nous comprenons néanmoins que l'image et la crédibilité de l'assurance peuvent céder le pas à la lettre et à l'esprit du contrat, surtout en matière de catastrophe et de crise où une étroite collaboration entre le gouvernement et l'industrie est essentielle.

## IX. Une année difficile pour les assureurs en 1989 dans les assurances autres que vie

Certaines statistiques retrouvées dans *The Journal of Commerce* du 24 avril 1990 révèlent que les assureurs canadiens (biens et responsabilité) ont subi une perte technique record de 1,4 milliard de dollars en 1989. Un tel déficit, conjugué à une croissance modeste des primes, à une concurrence vive, aux coûts des sinistres toujours plus élevés, n'inaugure rien de bon pour les assureurs en 1991. En effet, les frais de gestion augmenteront à cause de l'application de la TPS et du fait de l'exonération de la taxe à la plupart des activités d'assurance. Un redressement significatif des tarifs est à prévoir en 1991.

#### X. Victimes d'actes criminels

Le service d'indemnisation des victimes d'actes criminels a versé plus de 17 millions \$ en 1989 en prestations réparties entre 1 270 victimes. Selon sa directrice, le service est encore trop peu connu du public. En effet, le nombre de demandes d'indemnisation ne représenterait que 5% des 46 700 crimes contre la personne qui ont été perpétrés au Québec en 1989.

### XI. Le sida aux États-Unis : statistiques récentes

L'Assurance française, 1 avril 1990 (nº 605) rapporte qu'entre mai 1988 et avril 1989, 33 454 nouveaux cas de sida ont été recensés aux États-Unis par le Center for disease control. Le nombre total des victimes américaines du sida s'élèverait ainsi à 94 280, incluant 54 402 victimes actuellement décédées. On estime à 1,5 millions le nombre de personnes séropositives réparties ainsi (avril 1989):

•	Homosexuels et bisexuels	61%;
•	Toxicomanes	20%;
•	Homosexuels et toxicomanes	7%;
•	Hémophiles	1%;
•	Transfusés	2%;
٠	Hétérosexuels	5%;
•	Origine indéterminée	4%.

Selon la revue *Contingencies* de mai-juin 1989, des études actuarielles prévoient un nombre cumulé de décès d'environ 850 000 à l'aube de l'an 2000.

Il semble qu'aux États-Unis, peu de victimes de sida seraient assurées. Selon M. Jim Geyer du groupe Aetna, le surcoût engendré par le sida est de l'ordre de 1 à 1,5% seulement des sinistres. Ce coût devrait néanmoins augmenter rapidement en raison du nombre sans cesse accru de sidéens et de l'allongement de la survie des malades utilisant certains médicaments mieux adaptés.

La tarification actuelle en matière d'assurance demeure extrêmement prudente dans les cas de sida.

### XII. Les résultats du premier trimestre (1990)

The Ouarterly Report (vol. IX, no 1, 30 juin 1990) a publié les résultats du premier trimestre de l'année 1990 en assurance de dommages (biens et responsabilité) au Canada. Résultats décevants, qu'on en juge! Le rapport sinistres/primes de 82,20% a crû de plus de deux points par rapport à la même période, l'an dernier, les frais ont augmenté légèrement et le rapport combiné est de 113,1% comparé à celui de 1989 qui était de 109,8%. La perte technique, donc, pour les trois premiers mois est de 418 886 000\$, par rapport à la perte technique de 296 012 000 \$ du premier trimestre 1989. Les bonnes nouvelles : d'une part les primes nettes souscrites ont augmenté de 8,4%, d'autre part les revenus de placement de 538 922 000 \$ ont augmenté de 7,4% par rapport à la même période l'an dernier. En déduisant la perte technique des revenus de placement, on obtient donc, pour ce premier trimestre un bénéfice net de 162 498 000 \$ alors que celui du premier trimestre 1989 était de 194 557 000 \$.

Voici un bref tableau publié par la Revue trimestrielle :

Premier trimestre (en milliers de dollars)				
	1990	1989		
Primes nettes souscrites	2 972 049 \$	2 741 713 \$		
Primes nettes acquises	3 206 221 \$	3 012 482 \$		
Sinistres	2 636 977 \$	2 393 648 \$		
Rapport sinistres/primes acquises	82,2%	79,5%		
Pertes techniques	- 418 886 \$	- 296 012 \$		
Rapport combiné	113,1%	109,8%		

### XIII. La dimension de l'assurance internationale

Dans un numéro récent (janvier 1990, p. 570), nous mentionnions que l'assurance mondiale, en 1987, avait franchi pour la première fois le cap du 1 000 milliards de dollars, tel que publié dans la revue Sigma. Nous y indiquions les primes totales par continent. Voici maintenant les primes au niveau des dix principaux pays:

Rang	Pays	Primes vie	Primes non vie	Total	%
	(en millions de dollars)				
1	États-Unis <sup>(1)</sup>	241 238	165 414	406 652	38,00
2	Japon <sup>(2)</sup>	62 725	178 344	241 069	22,53
3	Allemagne de l'Ouest	44 962	36 391	81 353	7,60
4	Grande- Bretagne <sup>(3)</sup>	23 665	40 155	63 820	5,96
5	France	28 764	21 236	50 000	4,67
6	U.R.S.S.	13 693	15 522	29 215	2,73
7	Canada	11 810	11 077	22 887	2,14
8	Italie	15 471	4 270	19 741	1,84
9	Suisse	7 128	8 887	16 005	1,50
10	Pays-Bas <sup>(4)</sup>	8 188	7 083	15 271	1,43
(1)	Primes nettes souscrites				
(2)	Du 31 mars 1987 au 31 mars 1988				
(3)	Estimation				
(4)	Primes nettes				
Source: Swiss Reinsurance Company, Sigma, 3/89					

### XIV. Télématique et assurance

La Capitale, compagnie d'assurance générale, a annoncé, le 12 juin 1990, la création d'un service inédit de distribution d'assurances générales via le réseau de télématique Alex de Bell Canada.

Cette innovation serait une première en Amérique du Nord et devrait permettre au consommateur de communiquer avec l'assureur 24 heures sur 24.

### 462 XV. Rendez-Vous de Septembre 1990

Nous rappelons aux lecteurs que le Rendez-Vous de Septembre, congrès international accueillant les professionnels de l'assurance et de la réassurance, s'est tenu à Monte-Carlo, du lundi 10 au vendredi 15 septembre 1990.

Le thème de l'exposé-débat, sous la conduite de M. Hans Dalborg, était le suivant : Le futur rôle du courtier de réassurance. Voici les trois principaux exposés et les conférenciers :

- Le rôle du courtier de réassurance dans les années 90
  M. Richard H. Blum
- Qu'attendent les assureurs directs des courtiers de réassurance?
  - M. Edgar Muller-Gotthard
- Le rôle futur du courtier de réassurance : le point de vue européen
   M. Jim Payne
- Qu'attendent les réassureurs des courtiers de réassurance?
  M. Patrick Peugeot

M. Florin, président de l'Assemblée Pléniaire des Sociétés d'Assurances Dommages (Paris) a également fait une allocution : «L'assurance des risques tempêtes et catastrophes naturelles».

# XVI. Les dix premiers pays en matière de densité d'assurance et le total mondial des primes directes en 1988

La densité d'assurance signifie le montant consacré aux assurances privées par habitant d'un pays. Voici les dix premiers pays en matière de densité d'assurance, tel que publié dans *Sigma* (Suisse de Réassurances, avril 1990). On observe que le Canada en fait désormais partie.

		Ensemble des affaires	Non-Vie	Vie
		(en dollars)	(en dollars)	(en dollars)
1.	Suisse	2 323,5	992,6	1 330,9
2.	Japon	2 320,9	574,7	1 746,2
3.	États-Unis	1 751,3	1 033,5	717,2
4.	Allemagne fédérale	1 296,1	698,5	597,6
5.	Grande-Bretagne	1 208,4	492,7	715,7
6.	Finlande	1 194,5	437,9	756,6
7.	Norvège	1 126,0	681,7	444,3
8.	Suède	1 120,0	510,5	609,5
9.	Australie	1 118,3	549,3	569,0
10.	Canada	1 022,7	530,4	492,3

Signalons que le montant total des primes perçues par les assureurs directs, pour l'ensemble des affaires, en 1988, concernant les cinq continents, totalise 1 171 milliards de dollars (dont

555 100 000 \$ dans les affaires Non-Vie et 615 900 000 \$ dans les affaires Vie.

Voici l'ordre des continents, tel que publié par Sigma (Suisse de Réassurances, avril 1990):

457.9 milliards \$ Amérique du Nord : 8.6 milliards \$ Amérique latine : Europe: 348,9 milliards \$ Asie: 322,6 milliards \$ 12,4 milliards \$ Afrique: 20,3 milliards \$

Océanie:

#### XVII. Les cycles d'assurance ne connaissent plus la même tendance

Selon le Memorandum Morgan Stanley (25 avril 1990) et repris dans Experiodica (Suisse de Réassurances, avril 1990), on a observé une tendance à la baisse à long terme depuis 1978 aux États-Unis dans l'évolution du rapport sinistres/coûts (combined ratio). Cette tendance n'aurait été que brièvement interrompue entre 1985 et 1987. Les cycles de sept ans, dès l'après-guerre et les cycles de cinq ans ne joueraient donc plus depuis douze ans dans l'industrie américaine de l'assurance. Parmi les facteurs de cette tendance à la baisse, on mentionne la forte capacité financière, la surcapacité du côté de l'offre, la vive concurrence, les indemnités judiciaires élevées, alliées à d'importants sinistres catastrophiques.

Les auteurs signalent qu'un nouvel essor ne se produira que lorsque les surcapacités auront été atténuées et que les réserves financières seront épuisées.

#### XVIII. La pollution

Lors d'un colloque tenu à l'Université de Montréal, récemment, un professeur de philosophie a noté la facilité avec laquelle on rejette la faute dans le domaine industriel, en particulier. Il est extrêmement difficile, dans beaucoup de cas, de déterminer qui a été négligent ou qui a causé le dommage. Ce professeur dit, de façon d'ailleurs fort amusante, que l'on a tendance à tout rejeter sur

le dos de l'État. Il suggère que souvent on devrait se demander, dans le public, s'il n'y a pas lieu d'intervenir quand on constate l'abus, ou un dommage que l'on a laissé causer au tiers sans s'en préoccuper. Nous sommes d'accord qu'on ne doit pas rejeter la faute ou la responsabilité à d'autres, mais qu'on doit soi-même essayer à l'avance d'imaginer les dommages qui peuvent être causés et imposer qu'on les corrige.

Récemment, une grande association d'hommes d'affaires a suggéré au gouvernement du Québec qu'il émette des obligations dites *Green Bonds*. Ces titres seraient émis à un prix inférieur au taux courant, auraient une durée assez longue, mais bénéficieraient de certains avantages au point de vue des impôts. Il y a là une idée, mais pourquoi toujours essayer d'attribuer la faute à l'État, alors que l'entreprise souvent a sa très grande part de responsabilité?

Tout cela n'est pas facile, mais je pense que le raisonnement du professeur de philosophie n'a pas une valeur déraisonnable, loin de là, et qu'il faudrait en tenir compte.